

pouvoir au gouvernement mais elle empiète aussi sur le droit du citoyen de choisir les services et le régime d'assurance qu'il désire.

Certains députés ministériels se demandent peut-être pourquoi cette mesure bénéficie d'un appui aussi unanime et aussi enthousiaste de la part du Nouveau parti démocratique. Ce n'est pas parce qu'elle vise à aider les pauvres et les nécessiteux. Les régimes de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont le même objet, tout comme des régimes proposés par d'autres provinces. Le vrai motif est que ce régime-ci est conforme à la philosophie socialiste du Nouveau parti démocratique.

M. Douglas: Il s'inspire aussi du rapport de la Commission Hall.

M. Aiken: Je dirai au député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) que le rapport de la Commission Hall n'a pas recommandé, pour le régime d'assurance frais médicaux, les modalités établies dans ce projet de loi et que lui-même a indiquées. Ce rapport, tout comme nous, propose un régime général de soins médicaux.

M. Douglas: Le député pourrait-il signaler une disposition de ce projet de loi qui n'ait pas été intégralement endossée et recommandée par le rapport de la Commission Hall?

M. Aiken: J'y arrivais par une voie opposée. Le rapport de la Commission Hall n'a pas recommandé tous les éléments renfermés dans ce projet de loi. J'ai lu le rapport et il dit qu'en principe des soins médicaux doivent être assurés aux nécessiteux. Mais je n'ai rien vu dans ce rapport qui conseille un régime obligatoire pour tous.

M. Douglas: C'est exactement ce qu'il dit.

M. Aiken: Permettez-moi d'être d'un autre avis.

L'hon. M. MacEachen: Eh bien, lisez-le.

M. Aiken: Je l'ai lu et, j'en suis certain, la plupart de mes collègues l'ont lu minutieusement. Je dis que le bill à l'étude n'a pas été recommandé par la Commission Hall.

M. Douglas: C'est précisément ce qu'elle a recommandé.

M. Aiken: A mon sens, nous perdons notre temps à en discuter car nous avons tous lu le rapport. La Commission s'est bornée à des recommandations d'ordre général devant être entérinées d'un commun accord.

Refletant la doctrine du Nouveau parti démocratique, le projet de loi impose en outre tout d'un coup un énorme fardeau à l'économie canadienne. De plus, ce n'est pas simplement

un régime d'aide aux nécessiteux, car il suffirait pour les aider d'appuyer les trois régimes actuels et, avec le temps, les régimes projetés par les autres provinces. Il s'agit plutôt d'un pas de géant vers le socialisme, inutile à la justice sociale. Si le gouvernement désire vraiment assurer immédiatement des soins médicaux gratuits aux Canadiens qui en ont besoin et sans surcharger notre économie, le parti de l'autre côté de la Chambre doit alors appuyer les régimes qui assurent, au minimum, des primes gratuites aux nécessiteux, des primes à prix réduit aux gens à revenu modique et des primes ordinaires à ceux qui souscrivent volontairement au régime.

En appuyant un régime comme l'assurance frais médicaux en Ontario, le gouvernement pourrait prendre pied dans le domaine des soins médicaux payés d'avance au Canada, d'une façon progressive et raisonnable, sans étrangler l'économie. Pour parler net, nous pourrions avoir dans tout le Canada des régimes de soins médicaux appuyés par le gouvernement fédéral, d'ici la première date fixée comme objectif pour l'entrée en vigueur du régime fédéral, et nous assurer que toutes les personnes dans le besoin soient protégées, si le gouvernement acceptait le principe de l'amendement dont la Chambre est saisie. En insistant pour avoir tout ou rien, ceux qui rejettent l'amendement et veulent imposer le projet de loi initial priveront les Canadiens moins fortunés d'une aide aux soins médicaux, pour au moins un an dans six de nos provinces.

M. Knowles: Le député nous entretiendrait-il du régime qu'il propose par rapport à une évaluation des moyens? N'introduit-il pas une évaluation des moyens dans le régime d'assurance soins médicaux en proposant l'assurance gratuite aux gens dans le besoin et à primes variables selon leurs moyens aux autres? Ne serait-il pas préférable d'éviter l'évaluation des revenus pour une mesure législative si importante?

M. Aiken: J'admets ne pas aimer beaucoup l'idée d'une évaluation des ressources. Cependant, le régime de l'Ontario est en vigueur depuis quelques mois et semble satisfaisant. Il donne de bons résultats. Le gouvernement paie les primes des personnes sans revenu imposable et accorde une réduction à celles dont le revenu imposable est peu élevé. On ne questionne pas les gens qui demandent à participer au régime pour savoir quel est leur revenu, comment ils vivent et ainsi de suite. Le régime est entièrement fondé sur les déclarations des personnes en cause. Comme je l'ai déjà dit, si elles ne paient pas d'impôt, elles ne paient pas de prime. L'idée d'une évaluation des ressources ne me plaît guère,

[M. Aiken.]